

Cossé-le-Vivien, le 06 avril 2018



Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN
Rue de Nantes – B.P. 65
53230 COSSÉ-LE-VIVIEN

Tél. 02.43.98.80.24
Télécopie 02.43.98.97.65

► **Site Internet :** www.cosse-le-vivien.fr
Courriel : mairie@cosse-le-vivien.fr

► **Site Internet du Musée communal :**
www.musee-robert-tatin.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher Collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la prochaine réunion de Conseil Municipal qui aura lieu le :

Judi 12 avril 2018 à 20h30,

**Salle du conseil municipal
Mairie de Cossé-le-Vivien**

I - Affaires générales – Personnel communal

Délégation du conseil municipal au Maire – Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

II – Cadre de vie – Communication et Action sociale

Commission Communication et cadre de vie : synthèse du compte-rendu de la réunion du 4 avril

III – Affaires culturelles et touristiques

IV – Affaires scolaires et périscolaires

Accueil périscolaire : allongement de la durée d'accueil le soir

Commission Affaires scolaires et périscolaires : synthèse du compte-rendu de la réunion du 3 avril

V – Urbanisme

Commission Urbanisme : synthèse du compte-rendu de la réunion du 26 mars

VI – Sport – Vie associative - Jeunesse

UC Sud 53 : subvention exceptionnelle

VII – Finances – Bâtiment

Bilans financiers écoles, périscolaire, restaurant scolaire et musée

Allocations scolaires 2018 et subvention à l'OGEC Sainte-Marie 2019 : fixation du nombre d'enfants à prendre en compte

Ecoles publiques : calcul du coût moyen par élève, participation des autres communes et subvention de fonctionnement 2018 à l'OGEC Sainte-Marie

Budget principal : effacement de dettes

Îlot Grande Rue : acquisition d'un terrain rue Ambroise Paré

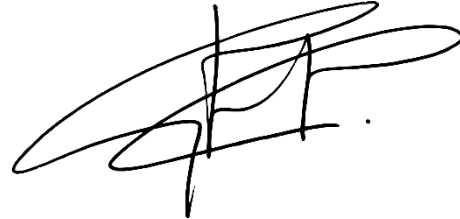
Financement des investissements : résultat de la consultation et choix de l'établissement attributaire

Commission Finances – Bâtiment – Personnel communal : synthèse du compte-rendu de la réunion du 5 avril

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le maire,
Christophe LANGOUËT



◆◆◆